

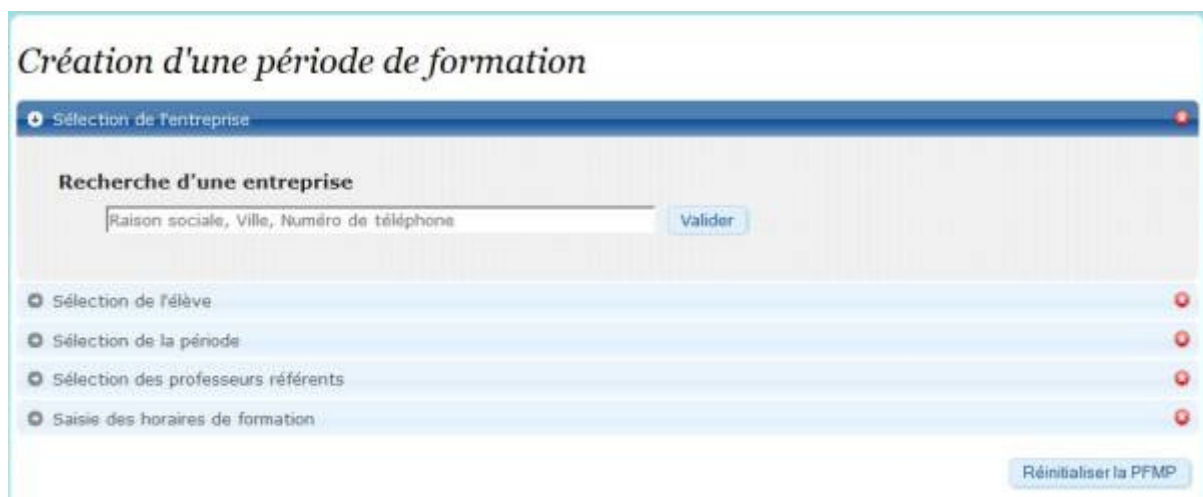
Création d'une période de formation

Cette option est disponible à partir du menu principal, au compte "Rédacteur de convention" ou supérieur.



La création d'une période se réalise en 5 parties distinctes: Sélection de l'entreprise, Sélection de l'élève, Sélection de la période de formation, Sélection du professeur référent, Saisie des horaires.

Sélection de l'entreprise



Pour sélectionner l'entreprise, un champs de texte en liaison avec la base de donnée permet d'insérer la raison sociale, la ville, ou le numéro de téléphone.

A partir de trois caractères, une liste déroulante réalisée à partir de ces trois caractères sera proposée.

1)

Il est possible d'affiner la sélection en complétant la série de caractères.

Si l'entreprise n'existe pas dans la base, il sera nécessaire de [la créée](#) avant de revenir à ce menu.

Si l'entreprise dispose de plusieurs site de production, une fenêtre intermédiaire permet la sélection du site de formation de l'élève.

Une fois l'entreprise sélectionnée, une fenêtre de confirmation apparait, avec les renseignements principaux, et permet de valider l'entreprise.

Cette fenêtre permet aussi la sélection du responsable et du tuteur de l'élève dans l'entreprise.²⁾

Entreprise : COLRUYT - CODI-FRANCE

Raison Sociale : COLRUYT - CODI-FRANCE

Siret : 789 139 789 00307 Assurance :

Activité : 46.902
Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé

adresse : 18 Avenue de Salbris
41200 - Romorantin Lanthenay

Adresse Mail :

Téléphone fixe : 02.54.83.94.99
Télécopie : 02.54.98.10.11
Site Web :

colruyt

Modifier les renseignements

Rôle des intervenants de l'entreprise COLRUYT - CODI-FRANCE dans la période de formation

Mme Lapresse Claire
Responsable De Magasin

03.99.98.83.33

Responsable Tuteur

Modifier

Valider l'entreprise en sélectionnant le responsable et le tuteur.

Ajouter un collaborateur

Changer de site

Changer d'entreprise

Si la personne inséré dans la base n'est pas responsable ou tuteur, il est possible d'insérer un autre collaborateur à la formation, directement a partir de cette fenêtre.

En cas d'erreur, il est possible de changer l'entreprise ou le site de production.

L'accès à la rubrique suivant se fera automatiquement après le choix du responsable et du tuteur.

Sélection de l'élève

Identique à l'entreprise, la sélection de l'élève se fait à partir de trois caractères présent dans son nom ou prénom.



Une fois sélectionné, une fenêtre permet la validation ou modification des renseignements de l'élève. En cas d'erreur, il est possible de changer d'élève.



Sélection de la période

Entreprise : ACIAL ✓
Éleve : Deniger Agramant ✓
Sélection de la période

Sélection de la Période de Formation

Période 1 : Du lundi 24 novembre 2014 au samedi 20 décembre 2014 - Période de formation en milieu professionnel
Accepté dans l'entreprise : La Vie Claire - Croq' Nature

Période 2 : Du lundi 01 juin 2015 au samedi 27 juin 2015 - Période de formation en milieu professionnel

Création d'une période de formation individuelle

Type de formation : Période de formation en milieu professionnel ▼

Période du [] au []

Nombres de jours de formation :

Valider

Sélection des professeurs référents ✖
Saisie des horaires de formation ✖

Réinitialiser la PFMP

La fenêtre de sélection des périodes se décompose en deux parties:

1- Les périodes de la section.

Dans cette zone apparaît les périodes prévues pour la section, un bouton radio permet la sélection d'une des périodes.

Si une formation a déjà été validée, le bouton est indisponible pour la date, et l'entreprise qui accueille l'élève est affichée, évitant ainsi les doublons de période.

2- Les périodes individuelles.

Il est possible d'insérer une période de formation individuelle en choisissant les dates de début et de fin.

Le programme calcule alors automatiquement le nombre de jours. ³⁾

Le sélecteur "type de formation" renseigne sur la nature de la période individuelle (période de rattrapage, réorientation...).

La page permettant de créer une période de formation, il n'est pas possible de sélectionner plusieurs périodes. Cela évite d'oublier d'imprimer des conventions de stages.

En cas de périodes identiques à des dates différentes, il sera possible de [dupliquer la période](#) dans la fiche de formation, une fois celle-ci validée.

Sélection du professeur référent

Entreprise : ACIAL ✓
 Elève : Deniger Agramant ✓
 Période du lundi 01 juin 2015 au samedi 27 juin 2015 ✓
Sélection des professeurs référents ✖
 Professeur principal de la classe : Ray Favreau
 Professeur référent de la période : Aimée Chartier
 Valider
 Saisie des horaires de formation ✖
 Réinitialiser la PFMP

Cet onglet indique le professeur principal de la classe, et le professeur référent de la période. Le professeur référent est modifiable, toutefois la case de sélection renvoi le choix défini par la professeur principal.

Sélection des horaires

Entreprise : ACIAL ✓
 Elève : Deniger Agramant ✓
 Période du lundi 01 juin 2015 au samedi 27 juin 2015 ✓
 Référent : Aimée Chartier ✓
Saisie des horaires de formation ✖

Horaires de formation

	Matin	Après Midi	
Lundi	08h15 à 12h30	13h15 à 16h45	7h45
Mardi	08h15 à 12h30	13h15 à 16h45	7h45
Mercredi	08h15 à 12h30	13h15 à 16h45	7h45
Jeudi	08h15 à 12h30	13h15 à 16h45	7h45
Vendredi	08h15 à 12h30		4h15
Samedi			0h00
Dimanche	Repos		3h15

s horaires Valider
 Reset Fermer
 Réinitialiser la PFMP

Le sélecteur d'heure calcul au fur à mesure de l'insertion des horaires le temps de travail journalier et hebdomadaire.

Il prend en compte l'age de l'élève et les obligations du code du travail.

Par exemple en cas d'élève mineur de moins de 16 ans, le clavier d'insertion est verrouillé entre 6h00 et 20h00.

Il est toutefois possible d'insérer d'autres horaires en les tapant directement dans la cellule au format 00h00.

Dans le cas où aucun horaire n'est mis en place dans cette partie, la convention sortira avec des cellules vides pour les horaires, et ceux-ci seront à compléter à la main.

Afin de gagner du temps, si une entreprise a déjà pris des élèves en formation, la grille est pré-complétée avec les horaires de la dernière formation enregistrée. Il reste possible de les modifier.

Validation

Après la validation des horaires, si tous les onglets sont validés, la page repasse sur le profil élève et le bouton "Valider la formation" apparaît.

En cliquant sur ce bouton, l'affichage passe alors sur la fiche de formation, la période est enregistrée, et l'historique complété avec la date du jour.

The screenshot shows a web interface for PFMP. At the top, there are two tabs: 'Entreprise : ACIAL' and 'Elevé : Deniger Agramant', both with green checkmarks. Below the tabs, the main content area is titled 'Section : Première Employé de Commerce Multi Spécialités' and 'IECMS'. The student's name is 'Deniger Agramant', born on March 29, 1998, and is 17 years, 1 month, and 20 days old, marked as a 'mineur'. The address is '97 Place du Jeu de Paume, 94800 - VILLEJUIF'. Contact details include a fixed phone number (02.36.38.21.34), a family mobile number (06.66.20.12.59), and an email (AgramantDeniger@cuvox.de). There are buttons for 'Changer de stagiaire', 'Modifier', and 'Valider'. Below the profile, there are three items in a list: 'Période du lundi 01 juin 2015 au samedi 27 juin 2015', 'Réfèrent : Aimée Chartier', and 'Saisie des horaires de formation', all with green checkmarks. At the bottom right, there are buttons for 'Réinitialiser la PFMP' and 'Valider la PFMP'.

1)

Seule des 10 premières entreprises trouvées sont affichées afin de ne pas surcharger la fenêtre de sélection

2)

renseignements obligatoires sur la convention de stage

3)

Les jours fériés sont décomptés du calcul

From:
<https://wiki.pfmp.fr/wiki/> - PFMP

Permanent link:
https://wiki.pfmp.fr/wiki/doku.php?id=creation_d_une_période&rev=1431876127

Last update: 2015/05/17 17:22

